

Assistance à la rédaction de documents :



Le Code du Travail et le Règlement Général des Industries Extractives exigent de formaliser l'analyse des risques et les mesures de prévention. Associer exigence réglementaire et utilité en prévention peut s'avérer complexe.

Fort de son expérience tant auprès des groupes nationaux qu'auprès des exploitants indépendants, PREVENCEM s'attache à adapter les outils administratifs à ses adhérents.



- Document Unique (ou DSS) :
 - Définition d'une méthode d'évaluation des risques
 - Analyse des postes de travail
 - Assistance à l'évaluation des risques et à la définition d'un plan d'action
- Documents d'information du personnel :
 - Rédaction personnalisée de documents tels que dossiers de prescriptions, consignes ou instructions sécurité,
 - Attention particulière portée sur l'aspect pédagogique
- Mode opératoire spécifique à une opération
- Plan de prévention / permis de travail :
 - Rédaction de plans de prévention adaptés aux intervenants extérieurs
- Autre document ou support utile : *Contactez nous*



Réglementation applicable

- 4ème partie 'Santé et sécurité' du Code du Travail
- Règlement Général des Industries Extractives



Profitez des avantages de la prestation PREVENCEM

- Plus de 40 ans d'assistance et de conseil dans la prévention des risques
- Des supports et documents adaptés, compréhensibles et appropriés par l'entreprise
- Aspect pédagogique particulièrement travaillé
- Possibilité de séances d'information du personnel